"ABC EVENTS"

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 EUR
Siège social : ORGON (Bouches-du-Rhône) – Le Mas des Costes – 850, Les Costes Saint Veran
N° 937890994 RCS TARASCON

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2026

L'an 2026, le 19 mars à 10 heures,

Les associés de la société **ABC EVENTS** se sont réunis en **assemblée générale extraordinaire**, au siège social, sur convocation régulière du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Présents :

1. Monsieur Charles BROUSSE, de nationalité Française, Né à SAINT-MICHEL (Charente), le 30 novembre 1990,
2. Madame Alexandra SIMON, de nationalité française, Née à LORIENT (Morbihan), le 10 juillet 1991
3. La société dénommée "BROUSSE FAMILY", Société Par Actions Simplifiée au capital de 120.000 EUR, dont le siège social est à BARRET (Charente) – 5, Chemin du Sentier, immatriculée sous le numéro d'identification unique 838.125.912 RCS ANGOULÊME, prise en la personne de Monsieur Christophe BROUSSE, agissant ès qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Les associés présents ou représentés détenant **l'intégralité des actions composant le capital social**, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présidence – Secrétariat
L'assemblée est présidée par Monsieur Charles BROUSSE, Président de la société.
Il est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour
- Modification de l'objet social de la société ;
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Première résolution – Modification de l'objet social

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président, décide de modifier l'objet social de la société, afin d'y intégrer une activité de transformation et de commercialisation de produits issus de l'exploitation du domaine.

En conséquence, l'objet social est désormais rédigé comme suit :
La société a pour objet :
– La transformation, la fabrication, le conditionnement et la commercialisation de tous

produits issus de l'exploitation agricole du domaine, quels qu'en soient la nature et le support, ainsi que de tous produits dérivés ou connexes, dans une logique de valorisation du terroir et de l'expérience client ;
– la vente, directe ou indirecte, sur place ou à distance, de ces produits ;
– et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère commercial de la société.
– La propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ruraux ou urbains, la création, la constitution, la transformation, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, et le développement de tous domaines et patrimoines immobiliers, biens et droits immobiliers, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers concernés.
– L'administration et l'exploitation par voie de location et la vente (exceptionnelle) sous quelque forme ou usage que ce soit de ces immeubles, domaines et patrimoines, biens et droits immobiliers ainsi que leur conservation par tous travaux, quelle que soit leur destination.
– La mise à disposition des immeubles susvisés meublés ou garnis, à titre onéreux et habituel et incluant, à la demande du ou des locataires, le petit déjeuner, le nettoyage des locaux et la réception.
– La création, la production et l'organisation de tous évènements à destination des professionnels et des particuliers, ainsi que la réalisation de conseils et prestations de services s'y rapportant, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la décoration, location de salles, sonorisation, éclairage, matériel de réception, animation, etc...
À ces fins, la société peut notamment créer, acquérir, prendre à bail, installer, exploiter, céder tous établissements, accepter ou concéder tous mandats de concessions, représentation, dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification corrélative des statuts

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, afin de le mettre en conformité avec la nouvelle rédaction ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité requises, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de la séance : Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 15.

Fait à Aix-en-Provence

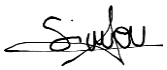
Le 19 mars 2026,

Signatures

Monsieur Charles BROUSSE – Président :



Madame Alexandra SIMON :



La Société BROUSSE FAMILY prise en la personne de Monsieur Christophe BROUSSE :

Christophe BROUSSE